



Programme des Routes Nationales en service

A) Programme 2026 de maintenance pour l'aménagement et l'entretien

B) Programme 2026 de suppression des goulets d'étranglement / de l'accroissement de capacité et des grands projets

Vu la proposition de l'Office fédéral des routes (OFROU) du 18 mars 2026 et vu l'article 4 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111), il est

décidé :

1. A) Le crédit global, d'un montant de 1'732.5 millions de francs est attribué à l'OFROU pour l'aménagement et l'entretien conformément au **chapitre A) 3.2 du programme de maintenance**. L'OFROU est habilité à effectuer des transferts dans les limites de cette répartition ainsi qu'à disposer de la réserve de gestion.

B) Le crédit global, d'un montant de 794.0 millions de francs est attribué à l'OFROU pour la suppression des goulets d'étranglement, pour l'accroissement de capacité et pour des grands projets selon le **chapitre B) 3.2 du programme de suppression des goulets d'étranglement, de l'accroissement de capacité et des grands projets**. L'OFROU est habilité à effectuer des transferts dans les limites de cette répartition ainsi qu'à disposer de la réserve de gestion.
2. Tout comme l'élaboration des projets, les travaux de construction seront exécutés dans le cadre des crédits attribués selon l'**annexe 1** "Liste des projets de maintenance" et l'**annexe 2** "Liste des projets de suppression des goulets d'étranglement, des projets de l'accroissement de capacité et des grands projets".
3. Les travaux principaux pour les projets importants suivants commenceront en 2026:
 - A) Aménagement et entretien

A2	NW	Lehnenviadukt Beckenried
A6	BE	Lyss Süd - Schönbühl
A9	VS	Sion Est - Sierre Est
A21	VS	Grand-Saint-Bernard
4. Communication
Aux unités territoriales (avec les annexes 1 et 2) par les soins de l'OFROU.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC


Albert Rösti



Pièces jointes :

- Programme des Routes Nationales en service 2026
- Annexe 1 (Liste des projets de maintenance)
- Annexe 2 (Liste des projets de suppression des goulets d'étranglement et des grands projets)